## UNE NOUVELLE TENTATIVE DE MUSÈLEMENT DE SALAH HAMOURI CENSURÉE PAR LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

COMMINIOUÉ

PARIS, LE 22 JUIN 2023

Le maire de Lyon a, par un arrêté, prononcé l'interdiction d'une conférence prévue ce jeudi 22 juin à 18h30 sur le thème « Palestine-Israël - colonisation/apartheid », organisée par le collectif de soutien au peuple palestinien et au cours de laquelle Monsieur Salah Hamouri devait intervenir.

C'est la deuxième fois que le maire de Lyon tente d'interdire l'intervention du militant et avocat franco-palestinien Salah Hamouri, défenseur des droits de l'Homme, récemment expulsé contre son gré de sa ville natale de Jérusalem après des mois de détention administrative et des années de persécutions.

Devant ce déni flagrant des libertés de réunion et d'expression, Monsieur Salah Hamouri, la LDH (Ligue des droits de l'Homme), Amnesty international France, le collectif 69 de soutien au peuple palestinien et le syndicat Solidaire 69 ont, par la voie d'un référé-liberté, demandé la suspension de cet arrêté.

Ce jeudi 22 juin, le tribunal administratif de Lyon a fait droit à ces requêtes en suspendant l'arrêté d'interdiction du maire de Lyon au motif qu'elle était constitutive d'une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale et que, compte tenu de l'imminence de la conférence, il y avait lieu de faire droit à la demande des requérants et de suspendre l'arrêté du maire.

La LDH soutient Salah Hamouri face aux atteintes répétées à ses libertés de réunion et d'expression depuis son arrivée en France en décembre dernier. Elle restera mobilisée contre toute tentative de musèlement de ce militant oeuvrant pour les droits du peuple palestinien.



